
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 3 octobre 2017

Résolution: CA17 22 0371

Motion demandant à la tenue d'une consultation pour la planification des abords de la future Station REM du Bassin Peel

Attendu le déploiement à venir du Réseau Électrique Métropolitain (REM) de la Caisse de dépôts et de placements (CDPQ) Infra;

Attendu que l'arrêt du REM prévu au Bassin Peel prévoit une sortie au nord, dans Griffintown, et au sud, dans Pointe-Saint-Charles;

Attendu la démarche de planification du secteur du Havre en cours depuis 2014 par la Direction de l'urbanisme de la Ville de Montréal;

Attendu que ni la Ville de Montréal ni la CDPQ Infra n'a encore tenu de séance de consultation sur la planification des abords de la future station;

Attendu que l'arrondissement adopte le 3 octobre 2017 le Plan d'intervention spécifique sur Pointe-Saint-Charles Nord, issu de mois de consultations avec la population, et regroupant les orientations en aménagement du territoire et en investissement de l'arrondissement pour le secteur;

Attendu que le Plan d'intervention spécifique prévoit une consolidation de la zone d'emploi au nord de la rue Wellington et à l'est de la rue Montmorency, combiné à des mesures pour favoriser la création d'emplois locaux;

Attendu que l'arrivée de la station du REM aura un impact économique majeur sur le futur de Pointe-Saint-Charles;

Attendu que la nouvelle station de REM demandera une nouvelle coordination de l'ensemble de l'offre de transport en commun dans le secteur.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Benoit Dorais

ET RÉSOLU :

Que l'arrondissement du Sud-Ouest demande à la Ville de Montréal, à la CDPQ Infra et à la STM de tenir une consultation publique sur l'aménagement des abords de la station du Bassin Peel du REM afin que les citoyens de Pointe-Saint-Charles et de Griffintown puissent s'exprimer et ainsi faire en sorte que la venue de la station contribue au développement du quartier en accord avec les aspirations de la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ